

souvent ignorantes et délaissées, supporter, trop souvent seules, le fardeau de leur situation.

• (4.30 p.m.)

Une des présomptions, puisqu'il ne s'agissait pas d'estimations, présentées au comité permanent de la santé et du bien-être avait trait au nombre annuel d'avortements illégaux pratiqués au Canada. Le comité a entendu le témoignage du docteur Lowe, ancien président du comité de l'avortement de l'Association des médecins de l'Ontario; d'après lui, de 25,000 à 75,000 avortements seraient pratiqués illégalement au Canada chaque année. C'est un chiffre énorme, si l'on pense au nombre de femmes en cause, de leur situation et de ce qu'il en coûte à la société. Cette estimation était la plus basse. Certaines estimations étaient des multiples de celle-là, mais j'appui la déclaration de l'association pour la modernisation des lois sur l'avortement au Canada, savoir qu'il est inutile de perdre du temps à jouer aux devinettes pour estimer le nombre annuel d'avortements illégaux qui se font au Canada. Le malheur, c'est qu'on ne le sait pas et qu'on ne pourra jamais le savoir. On n'a rien fait pour se renseigner là-dessus, et pis encore, on ne s'en est jamais soucié.

Nous savons cependant que, l'année dernière, dans une lettre adressée au comité, M. Jean-Paul Gilbert, directeur de la police de Montréal, a déclaré que, selon les dirigeants des plus grands hôpitaux de Montréal:

Il ne se passe guère un jour sans qu'une femme vienne ou soit amenée à l'hôpital après une tentative d'avortement.

Ce qui est vrai des hôpitaux de Montréal l'est aussi des hôpitaux de Toronto et de Vancouver et, à un certain degré, d'autres hôpitaux à travers le Canada. Que dire aussi du très grand nombre de femmes qui, partout au Canada, se blessent gravement et parfois meurent à la suite d'actes qu'elles ont commis elles-mêmes avec des aiguilles à tricoter, des acides ou par d'autres moyens de fortune? Il y a aussi celles qui s'adressent à des bouchers clandestins qui se vantent d'être des faiseurs d'anges.

Ce qu'il faut décider à cet égard, monsieur l'Orateur, ce n'est pas si nous aurons des avortements. C'est chose faite. Si nous refusons de faire face à la situation actuelle, en prétendant qu'elle n'existe pas, il y aura de plus en plus d'avortements illégaux dans notre pays. Nous en avons bien des preuves.

[M^{me} MacInnis.]

Ils ne seront pas enrayés. Depuis l'aube des temps, rien n'a empêché les femmes de recourir à l'avortement, car les sanctions, dans certains secteurs de la société, sont telles que les femmes ne peuvent faire face à ces problèmes. On ne peut les supporter, tant sur le plan économique que social; ce sont des tragédies personnelles que ces femmes ne peuvent supporter. Elles se voient donc obligées de recourir à l'avortement, légal ou non.

Un député de langue française, à ma gauche, a dit que les gens qui sont en faveur de changements au Code criminel, comme ceux que propose le bill à l'étude, à propos de l'avortement et d'autres questions, préféraient les ténèbres, les mauvaises actions et autres choses de ce genre. A mon avis, monsieur l'Orateur, ceux qui aiment les ténèbres, ce sont ceux qui ferment les yeux devant la situation difficile de certaines femmes, d'un bout à l'autre de notre pays, qui, se trouvant enceintes, n'ont aucun recours parce que nos législateurs ne leur en ont pas encore donné. Il nous incombe de changer cela.

J'ai été heureuse d'entendre le député de Fundy-Royal déclarer qu'il voudrait voir beaucoup de femmes députés. Moi aussi. Grâce au ciel, il y a à la Chambre un grand nombre d'hommes civilisés qui savent que le problème n'est pas simplement de venir en aide aux femmes. Il y a cela aussi, mais le problème est lié depuis longtemps à une situation d'où ne nous feront certainement pas sortir des citations d'autorités religieuses ou philosophiques, vivant il y a des siècles. La situation est intolérable et réclame des mesures conformes aux besoins et à la pensée modernes. Il s'agit d'un problème auquel nous devons nous attaquer.

Je ne vais pas entrer dans des arguments théologiques déjà invoqués amplement des deux côtés de la barrière. Le député qui m'a précédée, il y a quelques instants, a déclaré qu'il y avait deux parties en présence: les partisans de l'avortement sans limites sur demande et les adversaires acharnés de l'avortement, qui le croient illégal. Je pense qu'il y a ceux qui empruntent une voie médiane et veulent une approche raisonnable et des solutions équitables.

Les modifications dont nous sommes saisis clarifient la loi actuelle, chose excellente. Elles y ajoutent le mot «santé». Aujourd'hui, l'avortement est admis seulement lorsque la vie de la mère est gravement menacée. La nouvelle modification ajoutera le mot «santé»;